

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
29 OCTOBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 34

L'an deux mille dix-neuf,

le 5 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Michel CRIAUD, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°137-2019 – AMENAGEMENT – APPEL A CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES VILLES ET BOURGS RURAUX EN BRETAGNE #2 » - COMMUNE DE NOYAL-MUZILLAC / CYCLE TRAVAUX – APPROBATION DU PROTOCOLE CADRE

Le Président rappelle qu'au terme d'un second appel à candidatures, lancé en novembre 2018, et dans la continuité des 60 projets soutenus en 2018, l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires s'engagent à nouveau, à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer de nouveaux projets de dynamisation. 70 candidatures ont été retenues. L'enjeu : accompagner les villes et bourgs qui réinventent leur centre pour retrouver une attractivité parfois perdue et s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants. Pour mémoire, le Conseil Communautaire a apporté son soutien au projet noyalais pour sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », par délibération n°132-2018 du 18 décembre 2018.

Le Président rappelle le projet global de la municipalité de Noyal-Muzillac de réaliser un centre-bourg axé sur les usages des espaces publics par les habitant.e.s, avec les enfants et les adolescent.e.s. L'action phare réside dans l'aménagement participatif d'une colonne verte, ossature des cheminements doux, ponctuée par des espaces d'activités sportives. Locaux commerciaux, logements, maison des associations viendront compléter ce programme novateur. A plus long terme, un projet d'exploitation maraîchère sera créé en lisière de bourg.

Le projet déposé pour la commune de Noyal-Muzillac au titre de cet appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », en phase travaux, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 657 000 €.

Afin de concrétiser cet engagement, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et des Consignations ainsi que la commune de Noyal-Muzillac un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

Il est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux en Bretagne #2 » en approuvant le protocole cadre.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'Etat, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la commune de Noyal-Muzillac,
- **AUTORISE** le Président à signer le protocole ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 08/11/19

Le Président,

